



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 61/22 – APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION N°48/22 DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE REUNION SITUÉE A LA MAIRIE, A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020,
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020,
- Considérant les réductions du coût de l'énergie décidées par la Municipalité,

APPROUVE l'avenant à la convention n° 48/22 relatif à la mise à disposition d'une salle de réunion située au deuxième étage de la Mairie, à l'association « les Zouzous ».

DIT que la présente convention est conclue du 29 novembre 2022 au 25 avril 2023, tous les mardis de 10 H à 16 H.

Dit qu'à partir du 26 avril 2023, la convention précédente reste inchangée jusqu'au 4 juillet 2023. La durée est ferme.

DIT que l'occupation est consentie au prix de 180 € par mois.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 6 décembre 2022

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

